

Résolutions

Les participants au colloque réunis à Montpellier, du 29 septembre au 2 octobre 1969, remercient de la qualité de leur accueil :

- M. le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault,
- M. le Président du Conseil Général, Président de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Languedoc-Roussillon,
- M. le Recteur de l'Académie de Montpellier,
- M. le Directeur du Centre Régional de Documentation Pédagogique.

Ils se félicitent que le Comité « Lutte Biologique » de la D.G.R.S.T. et la Mission Interministérielle pour l'Aménagement Touristique du Littoral Languedoc-Roussillon, aient pris l'initiative de cette réunion.

Ils soulignent l'intérêt d'une telle confrontation qui a permis à de nombreux spécialistes étrangers et français de bénéficier de leur expérience mutuelle et ce, dans les différents domaines de la lutte biologique contre les vecteurs.

Ils constatent que les conditions scientifiques et techniques ne sont pas encore réunies pour procéder, dans un avenir immédiat, à des réalisations de caractère opérationnel.

Ils constatent l'efficacité des actions basées sur l'emploi des procédés chimiques de lutte et des travaux de génie civil développés par l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Languedoc-Roussillon. Ces résultats ont été obtenus grâce à une connaissance écologique approfondie des espèces locales appuyée sur l'établissement des cartes phyto-écologiques ; toutefois, ils estiment que la mise en œuvre des seuls procédés chimiques et physiques ne permettra pas à long terme d'abaisser suffisamment le seuil de nuisance, voire de maintenir les résultats acquis.

Compte tenu des perspectives nouvelles offertes par les méthodes biologiques et leur possibilité de mise en application sous forme de « lutte intégrée », ils recommandent au Comité Scientifique de Lutte Biologique de proposer au Délégué Général à la recherche scientifique et technique :

1° *En matière d'Ecologie* : le renforcement des études sur la dynamique des populations de vecteurs ; un effort particulier doit être fait en matière de structures, d'effectifs relatifs et absolus, de dispersion et de comportement en se limitant à quelques espèces autochtones.

2° *En matière de Génétique* : la promotion des recherches sur la structure génétique des populations naturelles ainsi que la formation rapide de spécialistes de haut niveau.

3° *En matière de Pathologie* : la poursuite de l'inventaire des germes entomopathogènes. La définition des conditions d'infection et la détermination des modalités d'emploi de certains d'entre eux pour la lutte microbiologique, en tenant compte de leur inocuité à l'égard de l'homme, des animaux et des insectes utiles.

Le développement et la coordination des recherches sur le comportement des germes dans les vecteurs de maladies.

4° *En matière d'Elevage d'Arthropodes hématophages* : la mise au point et le développement des techniques de colonisation et de production de masse, en accordant une attention particulière aux problèmes de contrôle sanitaire de ces élevages.

5° *En matière d'Essais sur le terrain* : la mise à l'épreuve en vraie grandeur, des résultats expérimentaux acquis au fur et à mesure du développement des recherches. Il est souhaitable que certains de ces essais soient faits dans les régions où existe une infrastructure scientifique, technique et financière, et notamment en Languedoc-Roussillon où le concours de la Mission Interministérielle et de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication facilitera les recherches.

Enfin, les participants insistent sur la nécessité d'établir, sous l'égide de la D.G.R.S.T., une étroite coordination des recherches envisagées afin d'en accroître l'efficacité et, au besoin de pouvoir établir une liaison au plan international soit directement avec les spécialistes étrangers susceptibles d'être sollicités, soit indirectement dans le cadre d'actions concertées avec une Institution spécialisée des Nations-Unies.
